

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Analyse du potentiel hydraulique lié au retrait des glaciers (Po. 21.3974)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Analyse du potentiel hydraulique lié au retrait des glaciers (Po. 21.3974), 2022 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 18.04.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Force hydraulique	1

Abréviations

UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
UNESCO	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
EnG	Energiegesetz
BLN	Bundesinventar der Landschaften und Naturdenkmäler von nationaler Bedeutung
EAWAG	Eidgenössische Anstalt für Wasserversorgung, Abwasserreinigung und Gewässerschutz

CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
LEne	Loi sur l'énergie
IFP	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
EAWAG	Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Force hydraulique

POSTULAT
DATE: 17.03.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

D'après le récent inventaire de l'institut de recherche sur l'eau (EAWAG), 1200 lacs naturels ont été créés par la fonte des glaciers en Suisse. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) propose d'**évaluer le potentiel hydraulique de la fonte des glaciers**. Le rapport devra mesurer le potentiel hydroélectrique et déterminer les mesures nécessaires pour exploiter ce potentiel.

Le Conseil fédéral a recommandé d'adopter le postulat. En chambre, le **postulat** a été **tacitement adopté**.¹

RAPPORT
DATE: 06.12.2024
GUILLAUME ZUMOFEN

À la suite du postulat sur le potentiel hydraulique de la fonte des glaciers de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN), le Conseil fédéral a présenté son **rapport** fin 2024. Dans l'ensemble, il souligne le **potentiel significatif des zones périglaciaires pour l'approvisionnement énergétique** (renouvelable). Le potentiel de production annuelle supplémentaire est d'environ 1'470 gigawattheures (GWh), dont 340 GWh via des agrandissements d'infrastructures existantes et 1'130 GWh grâce à des nouvelles installations. Afin de donner un ordre d'idée, le rapport précise que ce potentiel de production énergétique représente un tiers des objectifs pour l'énergie hydraulique dans la Loi sur l'énergie (LEne). Pour sa part, le potentiel de production hivernale contrôlable supplémentaire serait de 2430 GWh. Ce stockage saisonnier proviendrait pour 1'300 GWh d'agrandissements de réservoirs existants et pour 1'130 GWh de nouvelles installations.

En revanche, le gouvernement précise que le potentiel de production énergétique identifié dans les zones périglaciaires correspond également à des zones alluviales protégées à divers degrés, dans des régions inscrites à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), ou encore sur des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le renouvellement des concessions hydrauliques et le débat sur les débits résiduels constituent également des freins à l'exploitation du potentiel hydraulique en zone périglaciaire. Le rapport met donc en avant le fort potentiel hydraulique de la fonte des glaciers tout en soulignant les **défis** qui l'accompagne. En conclusion, le Conseil fédéral précise que divers travaux législatifs sur les débits résiduels (Po. 23.3007), sur le renouvellement des concessions et l'amortissement de la valeur résiduelle (Mo. 23.3021) ou sur l'accélération des procédures (MCF. 23.051) répondent, en partie, aux défis mentionnés dans le rapport.²

1) BO CN, 2022, p.514; Communiqué de presse CEATE-CE 25.08.2021

2) Communiqué de presse CF du 6.12.24; Rapport CF du 6.12.24; Republik, 12.12.24